

SMICTOM Rhône-Garrigues
Monsieur ZANIRATO
Président
160, chemin des Sableyes
30400 VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Rochefort du Gard, le 5 Février 2024

Nos Réf : Février 2024/01 SMICTOM

Objet : Demande de dégrèvement de la TEOM - Service non fait

Monsieur le Président, Cher Collègue,

Préalablement je tenais à vous remercier de votre présence le 25 Janvier dernier 2024 et vos explications.

A cet effet, vous avez rencontré l'ensemble de l'équipe municipale de Rochefort du Gard afin de faire un état des lieux des dysfonctionnements constatés depuis le 1^{er} Janvier 2024 dans le cadre du ramassage des poubelles sur la commune suite au changement de prestataire.

Vous avez aussi évoqué les compensations qui seront mises en œuvre, notre commune et nos administrés étant selon vos propos « les plus impactés du Grand Avignon ».

La dégradation très significative des protocoles de collecte a comme vous le savez eu des conséquences sanitaires avérées, générée une pollution visuelle et une multiplication des dépôts sauvages, ce qui est inadmissible compte tenu de la qualité de service que nous avons avant. L'irritation de la population est vive, d'autant que cette situation semble s'inscrire dans la durée.

Vous nous avez annoncé que la situation reviendrait à la normale à compter du 1^{er} Février. Mais force est de constater qu'à ce jour aucune amélioration et qu'aucun retour à la normale n'ont été opérés, pire la situation prend désormais un caractère de chronicité inquiétant, certains secteurs n'ayant toujours pas été collectés depuis le 02 Janvier 2024.

Les services de la commune sont mobilisés. Ils ont effectué en moyenne sur deux jours le ramassage de plus de 11 tonnes de déchets alors même que cette collecte ne relève pas de la compétence de la commune. A cela, il faut rajouter la distribution des sacs jaunes et la centaine d'appels téléphoniques quotidiens reçus d'administrés mécontents voire à cran reçus par les services municipaux.

Au-delà des conséquences financières pour la ville qui mobilise des agents sur une activité qui relève de la compétence du Grand Avignon et du SMICTOM, lors de cette réunion Mme Florence HERTEL, Adjointe aux finances, vous a posé la question suivante « le service n'étant pas rendu à la population ou alors de façon très dégradée, merci de nous signifier comment vous allez procéder afin d'exonérer les administrés à minima de 1 douzième de la TEOM (taxe d'ordures ménagères) ».

Votre première réponse « il s'agit d'une taxe cela va être complexe de répondre favorablement à la demande exprimée » n'est absolument pas satisfaisante. Elle ne peut être apportée en l'état à nos administrés et je suis certain que vous le comprenez.

Attaché à la qualité du service public rendu à la population et s'agissant aussi d'un questionnement récurrent, je réitère donc la demande d'examen d'un dégrèvement de 1/12^{ème} du montant de la TEOM applicable à l'ensemble de nos administrés voire à tous les usagers du territoire du SMICTOM au titre du principe d'égalité.

Dans l'attente de vos éléments, mes services et moi-même restent à votre écoute afin de sortir de cette situation délicate.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Collègue, l'expression de mes cordiales salutations.

Rémy BACHEVALIER,
Maire,
Conseiller Départemental.



Copie adressée à Monsieur le Président du Grand Avignon